

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

CONSEIL EXECUTIF

Dix-septième SessionPoint de l'ordre
du jour supplémentaireORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

EB17/64

16 janvier 1956

ORIGINAL : ANGLAIS

PROLONGATION DU CONTRAT DU DIRECTEUR REGIONAL
POUR LA REGION DE LA MEDITERRANEE ORIENTALE

Le Conseil Exécutif, lors de sa quinzième session, a nommé à nouveau le Dr Aly Tewfik Shousha en qualité de Directeur régional pour la Méditerranée orientale à dater du 1er février 1955, et a autorisé le Directeur général à prolonger son contrat sans avoir à en référer encore au Conseil Exécutif, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.¹

Le Dr Shousha atteindra, le 17 août 1956, la limite d'âge fixée dans le Règlement du Personnel. Dans un cas précédent, le Conseil a autorisé, en raison des circonstances qui justifiaient cette décision, la prolongation du contrat d'un Directeur régional au-delà de son soixante-cinquième anniversaire, en attendant l'entrée en fonction de son successeur.

Le Conseil voudra peut-être autoriser la prolongation du contrat du Dr Shousha pour une période s'étendant au-delà de la limite d'âge fixée dans le Règlement du Personnel. Le Directeur général recommanderait, pour sa part, une telle prolongation.

¹ Résolution EB15.R33, Actes off. Org. mond. Santé, 60, 12